

Compte-rendu

Réunion du : 28/03/2017 Titre : Commission des Pratiques et des

Parcours (CPP)

Diffusion: Participants

Personnalités présentes : Dr Jean-Luc BARON, Dr Alain BEAUPIN, Mme Michèle BELLIOT, Dr Sylvia BENZAKEN, Dr Catherine CREACH-THIOLET, Dr Philippe DEGRAVI, M. Philippe DENRY, Pr Bertrand MILLAT, Dr Sébastien NOVELLAS, Dr Bernard ORTOLAN, M. Jean-Louis PONS, Mme Fanny RUSTICONI, Dr Nicolas SAINMONT, Dr Michel SERIN, Mme Frédérique TEURNIER, Dr Jean-Charles VAUTHIER.

Institutionnels présents : Dr Julien CARRICABURU (CNAMTS), Dr François FRETE (MSA), Mme Michèle PERRIN (DGOS).

Membres HAS présents: Mme Laurence GARO, Dr Catherine GRENIER, Dr Laetitia MAY-MICHELANGELI, M. Yvonnick MORICE, Mme Marilyn RUBINSZTEJN, Dr Stéphanie SCHRAMM, M. Xabi VELAZQUEZ.

Personnalités excusées: Mme Marie-Josée AUGE-CAUMON, Mme Marie-Renée BABEL, Pr Laurent BEDENNE, Dr Francis DUJARRIC, Dr Eric GALAM, Mme Marie-Claude GASTE, Pr Pascal GUERET, Mme Marie-Claude LEFORT, Mme Marie-Paule MASSERON, Dr Christian MULLER, Pr Philippe ORCEL, M. Antoine PERRIER, Dr Pierre PERUCHO, M. Laurent PLANSONT, Dr Alain PROUST, M. Gérard RAYMOND, Dr Jean-François SERET.

Institutionnels excusés: Mme Charlotte BOUZAT (DSS), Dr Michèle BRIAN (DGS), Dr. Elisabeth FERY-LEMONNIER (SGMCAS), Dr Anne-Marie GALLOT (DGS), Dr. Jean-Yves GRALL (ARS), Dr Nicole JANIN (ASIP), Mme Marie-Dominique LUSSIER (ANAP), Mme Arlette MEYER (DGOS), Mme Hélène MONASSE (DSS), Dr Antoinette SALAMA (RSI), Dr Brigitte SEROUSSI (DSSIS), Mme Marie SEVAL (DSS), Dr Michel VARROUD-VIAL (DGOS).

Membres HAS excusés: Dr Rémy BATAILLON, Pr Jean-Michel CHABOT, Dr Marie-Hélène RODDE-DUNET, Mme Christine VINCENT.

Invitée exceptionnelle : Mme Laurie METTAVANT, Dr en pharmacie.



Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CPP du 02/12/2016
- 2. Thèse de Pharmacie et médecine sur le parcours des patientes ostéoporotiques et l'amélioration de leur observance.

(Présentation : Mme Mettavant Laurie, Docteur en pharmacie)

- 3. Travaux du Service Évaluation de la Pertinence des Soins et Amélioration des Pratiques et des Parcours (SA3P) (Dr. MH-Rodde-Dunet, Chef de service)
- Fiche pertinence des soins : « Pose d'aérateurs trans-tympaniques dans l'otite moyenne séreuse et séromuqueuse chronique chez l'enfant » (chef de projet, Dr. Nathalie Poutignat ; présentation Dr. Stéphanie Schramm, Adjointe au chef de service SA3P)
- **4.** Actualité : accréditation des médecins et DPC (Dr. L. May Michelangeli, chef de la Mission Sécurité du Patient MSP)
- 5. Travaux du Service Indicateurs pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (SIPAQSS)
- Présentation de la conférence de presse « Satisfaction des patients hospitalisés & résultats 2016 qualité et sécurité des soins dans les hôpitaux et cliniques en France (15/12/2016)

(Présentation: Dr. L. May-Michelangeli, chef de service des indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins; Mme Laurence Garo, chef du Service Certification des Etablissements de Santé; M. Xabi Velazquez, chargé de communication au Service Presse)

hhttp://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2731464/fr/les-1ers-resultats-de-la-satisfaction-des-patients-hospitalises-completent-l-evaluation-de-la-qualite-et-de-la-securite-des-soins

hhttp://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2016-12/dossier_de_presse_satisfaction_des_patients_hospitalises_et_resultats_2016_qualite_et_securite_des_soins_dans_les_hopitaux_e.pdf

6. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CPP du 02/12/2016

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c 2733896/fr/cpp-reunion-du-2-decembre-2016

Le compte-rendu de la CPP du 02/12/2016 est approuvé.

Démissions de la CPP

Il est pris acte de la démission de deux membres de la CPP :

- le Dr Hélène ESPEROU;
- et le Pr Laurent BEDENNE.

Leur implication dans travaux de la commission est saluée.

2. Thèse de Pharmacie et médecine sur le parcours des patientes ostéoporotiques et l'amélioration de leur observance

(Présentation : Mme Mettavant Laurie, Docteur en pharmacie)

Mme Laurie Mettavant présente le projet « SIOUX » : <u>S</u>uivi <u>I</u>ntégré de l'<u>O</u>stéoporose par les <u>U</u>RPS-<u>X</u>.

Ce projet a fait l'objet de la thèse qu'elle a présentée et soutenue publiquement le 12/12/2014 « Identification des freins et des leviers dans la coopération médecin généraliste-pharmacien d'officine, au sein d'un programme d'ETP sur l'ostéoporose (PROJET SIOUX) »

C.f. diaporama

C.f. Thèse

L'objectif de ce projet est le « suivi ambulatoire pendant trois ans du patient ostéoporotique à l'issue de son inclusion dans le programme ETP ostéoporose, grâce à une coopération médecin généraliste-pharmacien d'officine ». Ce suivi a pour but d'améliorer la prise en charge du patient ostéoporotique, au travers d'un parcours coordonné, jalonné de messages courts.

La discussion porte sur :

- Le choix d'avoir ciblé dans cette étude les patients à risque ayant déjà fait l'objet d'une fracture :
- La difficile communication entre le médecin généraliste et le pharmacien :
 - Question de la pertinence de la création d'une plateforme informatique d'échange pour pallier ce manque de communication (DMP ?)
 - Question de la pertinence d'une communication/réunion autour d'un événement indésirable (par exemple, information du médecin généraliste par le pharmacien dans le cas d'un arrêt d'observance, si effet indésirable). Un généraliste rappelle, par ailleurs, l'inobservance de certains traitements, avérés dangereux, contre l'ostéoporose;



- L'élargissement de ce suivi à d'autres maladies chroniques, voire aux patients vieillissants poly-pathologiques ;

Les messages courts diffusés à l'intention des patients ostéoporotiques, pourraient convenir, plus largement, à plusieurs maladies chroniques. Par exemple les messages relatifs à la nutrition et à l'exercice physique pourraient concerner les patients atteints de diabète ou de maladies cardio-vasculaires...):

- L'intérêt d'un chiffrage, par l'assurance maladie, des économies générées dans le cadre de cette prise en charge (la diminution des fractures engendre la diminution des hospitalisations);
- La pertinence d'une Education Thérapeutique du Patient (ETP) jusqu'ici presque exclusivement réservée à l'hôpital et qui fonctionne également en ville ;
- La portée de cette étude dans le cadre de la recherche en soins primaires ;

- ...

3. Travaux du Service Évaluation de la Pertinence des Soins et Amélioration des Pratiques et des Parcours (SA3P)

(Dr. MH-Rodde-Dunet, Chef de service)

Fiche pertinence des soins : « Pose d'aérateurs trans-tympaniques dans l'otite moyenne séreuse et séromuqueuse chronique chez l'enfant » (chef de projet, Dr. Nathalie Poutignat ; présentation Dr. Stéphanie Schramm, Adjointe au chef de service SA3P)

C.f. Documents sur le site de la HAS :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c 2755096/fr/pose-d-aerateurs-transtympaniques-dans-l-otite-moyenne-sereuse-et-seromuqueuse-chronique-bilaterale-chez-l-enfant

La discussion porte sur :

- Depuis la pose d'aérateurs trans-tympaniques dans l'otite moyenne, la complication de l'otite a considérablement diminué ;
- Pertinence de la réalisation d'un audiogramme permettant les mesures avant et après la pose d'aérateurs trans-tympaniques dans l'otite moyenne ;
- La précarité ne pourrait-elle pas constituer un facteur de risque du fait des spécificités liées, entre autres, à la scolarité et au retard scolaire ? ;
- Les travaux en cours de la HAS sur la pertinence des soins sont :
 - dans le cadre du programme national : traitements interventionnels de première intention de la lithiase urinaire, cataracte, tendinopathie de l'épaule;
 - dans le cadre des travaux entamés avec plusieurs Collèges/Conseils Nationaux de Spécialité (CNP) pour diffuser des messages courts sur le modèle américain « Choosing Wisely » à l'initiative de l'American Board of



Internal Medicine (ABIM), ou canadien « Choisir Avec Soin » : fiche allergologie-immunologie, cardiologie, chirurgie pédiatrique ;

- ...

4. Actualité : accréditation des médecins et DPC

(Dr. L. May Michelangeli, chef de la Mission Sécurité du Patient – MSP)

L. May explique que l'ANDPC se met en ordre de marche pour mettre en œuvre les textes de Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé sur le nouveau DPC. A ce titre, elle précise que « pour satisfaire à son obligation de DPC, le professionnel de santé doit (au choix) justifier au cours d'une période de trois ans .../... Soit de son engagement dans une démarche d'accréditation .../...

Elle informe la CPP de la tenue d'une réunion sur le sujet spécifique de l'accréditation des médecins et des équipes médicales exerçant une spécialité ou une activité à risque, organisée par l'ANDPC en janvier, avec l'ensemble des organismes agréés pour l'accréditation, la présence de la HAS et de JF Thébaut au titre du HC du DPC.

L'ANDPC a annoncé à cette réunion la volonté de simplifier la démarche pour l'accréditation au vu de l'équivalence inscrite dans la loi. Le corolaire est que l'ANDPC considère que cela a eu pour effet de rompre de fait la situation par laquelle l'OGDPC participait au financement de la démarche d'accréditation et veut donc exclure à ce titre les programmes d'accréditation. L'ANDPC propose par contre, au-delà de la démarche dans son intégralité, que certains temps de la démarche d'accréditation soient susceptibles de constituer également des actions de DPC éligibles à un financement par l'Agence nationale du DPC. Il s'agit en particulier des activités de perfectionnement des connaissances (congrès, formation cognitive. Les OA pourraient ainsi bénéficier du financement de l'Agence nationale du DPC sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'action de formation est mise en œuvre par l'OA;
- L'OA est également enregistré administrativement par l'Agence nationale du DPC en qualité d'organisme de DPC;
- L'action de formation ne fait pas l'objet d'une évaluation défavorable par la CSI des médecins (ou la CSI interprofessionnelle dans le cadre d'une action concernant également d'autres professions).

Pour mémoire :

Mme Michèle Lenoir-Salfati, Directrice Générale de l'ANDPC est une ancienne collaboratrice de la HAS ;

Le Dr Jean-François Thébaut, Président du Haut Conseil du DPC est ancien membre du Collège de la HAS et ancien Président de la CPP.

Les Dr Sylvia Benzaken et le Dr Michel Serin, membres de la CPP, représentent la HAS au Haut Conseil du DPC.

La discussion porte sur :

 La HAS précise que les fiches méthodes DPC sont en cours d'actualisation et seront mises sur le site de la HAS dès actualisation ; l'accréditation fait toujours partie des méthodes.
http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c 1288556/fr/developpement-professionnelcontinu-dpc



Plusieurs membres de la CPP soulignent que :

- Le dispositif mis en place remet en cause tout le travail de la HAS et des professionnels sur la FMC au cours de la dernière décennie ;
- l'ANDPC doit être précise sur le sujet de l'accréditation qui dépasse largement l'accréditation des médecins → quid de l'accréditation des laboratoires de biologie ?
- Les problèmes actuellement posés par la démarche DPC ne concernent pas que le sujet de l'accréditation.
- la lourdeur de la démarche va favoriser les gros organismes qui ne feront cela que pour des raisons lucratives au détriment des organismes professionnels.
- 5. Travaux du Service Indicateurs pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (SIPAQSS)
- Présentation de la conférence de presse « Satisfaction des patients hospitalisés & résultats 2016 qualité et sécurité des soins dans les hôpitaux et cliniques en France (15/12/2016)

(Présentation : Dr. L. May-Michelangeli, chef de service des indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins ; Mme Laurence Garo, chef du Service Certification des Etablissements de Santé ; M. Xabi Velazquez, chargé de communication au Service Presse)

hhttp://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2731464/fr/les-1ers-resultats-de-la-satisfaction-despatients-hospitalises-completent-l-evaluation-de-la-qualite-et-de-la-securite-des-soins

hhttp://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2016-12/dossier_de_presse_satisfaction_des_patients_hospitalises_et_resultats_2016_qualite_et_securite_des_soins_dans_les_hopitaux_e.pdf

C.f. diaporama

- Le Dr. L. May-Michelangeli, présente les premiers résultats de l'indicateur « e-Satis » ;
- Mme Laurence Garo présente les résultats 2016 sur la qualité et la sécurité des soins selon quatre axes d'amélioration : l'organisation de la sortie, la prise en charge médicamenteuse, le bloc opératoire, l'identovigilance ;
- M. Xabi Velazquez expose la communication presse de la HAS.

La discussion porte sur :

- Plusieurs membres soulignent l'intérêt de la mise en cohérence des différents résultats sur la qualité;
- e-Satis > 48 h alors que les durées de séjour en établissements de santé sont de plus en plus courtes. Il est précisé que la HAS travaille déjà à étendre e-Satis à d'autres patients en particulier pour les patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire;
- e-satis et la comparaison entre bloc opératoire en établissements privés et publics ;
- les axes d'amélioration dégagées : la lettre de sortie qui peine à se mettre en place alors qu'indispensable pour la continuité des soins en ville, le fait que cette lettre pourrait aussi être récupéré par les laboratoires de ville car ont souvent besoin d'informations qu'ils n'ont pas.



6. Questions diverses

M. Y. Morice informe les membres de la CPP, que suite à l'ordonnance du 26/01/2017, il est mis fin à ses activités de membre du collège de la HAS.

Il est remercié par les membres de la CPP, pour avoir pris le relais du Dr J-F Thébaut à la présidence de la CPP.

M. Morice remercie les membres de la CPP pour leur implication dans les travaux de la CPP.